



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/8/Add.1/Rev.1
24 novembre 2016*

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Treizième réunion
Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016
Point 9 de l'ordre du jour provisoire **

MISE A JOUR CONCERNANT LES PROGRES REALISES DANS LA REVISION/MISE A JOUR ET LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE, Y COMPRIS DES OBJECTIFS NATIONAUX

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) constituent le principal outil de planification de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique dispose que « chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent ». La majorité des Parties (94 %) ont élaboré au moins une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité depuis qu'elles sont devenues parties.

2. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties à examiner, réviser et mettre à jour, selon le cas, leur stratégie et leur plan d'action nationaux pour la biodiversité conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L'objectif 17 d'Aichi relatif à la biodiversité, qui devait être atteint en 2015, invite les Parties à élaborer et adopter en tant qu'instruments de politique générale une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés et à entreprendre de les mettre en œuvre. Les Parties se sont également engagées à établir des objectifs nationaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité comme cadre flexible.

3. Dans la décision XI/2, la Conférence des Parties a prié instamment les Parties et les autres gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait d'examiner et, selon le cas, de réviser ou de mettre à jour leurs SPANB conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, notamment les plans nationaux relatifs à la diversité biologique et de faire rapport sur cette question à la douzième réunion de la Conférence des Parties.

* Nouveau tirage pour raisons techniques, le 29 novembre 2016.

** UNEP/CBD/COP/13/1

4. Par sa décision XII/2, la Conférence des Parties a félicité les pays qui avaient examiné et, selon le cas, actualisé et révisé leurs SPANB conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, adopté des indicateurs pertinents et présenté leur cinquième rapport national. Elle a également exhorté les pays qui ne s'étaient pas encore acquittés de ces engagements à le faire avant octobre 2015.

5. Plus récemment, dans sa recommandation 1/1, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a engagé les Parties qui n'avaient pas encore mis à jour leurs SPANB à le faire dans les meilleurs délais. Il a également demandé au Secrétaire exécutif de continuer à faire une analyse actualisée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique sur la base des autres SPANB et des cinquièmes rapports nationaux reçus avant le 30 juin 2016.

6. La présente note actualise une note présentée à l'Organe subsidiaire chargé de l'application (UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.1) afin de refléter les nouvelles activités menées au niveau national depuis l'élaboration du document précédent et/ou actuellement en cours, sur la base des informations fournies par les pays et des SPANB reçus par le Secrétariat, dans l'une des langues officielles de l'ONU, avant le 30 septembre 2016.

7. Les progrès accomplis dans l'élaboration ou la révision/mise à jour des SPANB sont résumés dans le chapitre II. Un résumé des progrès accomplis dans l'établissement d'objectifs nationaux, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, figure dans le chapitre III. Une analyse des dispositions des SPANB soumis depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est présentée dans le chapitre IV.

II. PROGRES ACCOMPLIS DANS L'ELABORATION OU LA REVISION ET LA MISE A JOUR DES SPANB

8. Depuis 1993, 189 Parties (96%) ont élaboré au moins une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité, tandis que 7 Parties doivent encore soumettre ces documents pour la première fois. Au 24 novembre 2016, des 189 Parties ayant élaboré des SPANB, 121 les ont révisés au moins une fois.

9. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la majorité des Parties ont entamé de nouvelles révisions de leurs SPANB afin de donner suite à la décision X/2. Des 145 Parties pouvant prétendre à un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), 141 ont obtenu des fonds dans le cadre de FEM-5 et de FEM-6 pour des activités favorisant la biodiversité (49 Parties ont reçu des fonds par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 84 par le biais du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), une par le biais de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une par le biais de la Banque interaméricaine de développement (BID) et six de manière directe). À ce jour, le montant total investi dans ces projets de révision s'élève à 31 231 908 dollars E.-U. en termes de subventions du FEM (30 263 908 dollars E.-U. au titre de FEM-5 et 968 000 dollars E.-U. au titre de FEM-6) et à 53 049 355 dollars E.-U. en termes de cofinancement total en espèces et en nature (52 219 355 dollars E.-U. au titre de FEM-5 et 830 000 dollars E.-U. au titre de FEM-6). Un certain nombre de Parties, notamment le Gouvernement du Japon, par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité, ont accordé un soutien additionnel au processus de révision des SPANB.

10. Comme indiqué dans le document UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.1, en décembre 2015 (date-butoir de l'objectif 17 d'Aichi relatif à la diversité biologique), 69¹ Parties avaient soumis une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité élaborés ou révisés/mis à jour après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Au 24 novembre 2016, 62 SPANB supplémentaires avaient été reçus, soit 131 au total². Sur l'ensemble de ces Parties, 113 ont soumis des versions révisées (dont deux

¹ Le Brunéi Darussalam et la Fédération de Russie avaient respectivement présenté leurs premiers SPANB et leurs SPANB révisés/mis à jour avant décembre 2015 ; cette information a toutefois été omise par inadvertance dans le total (67) qui figurent dans le document UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.1.

² Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie (ce pays a révisé son SPANB à la lumière du cadre préliminaire du Plan stratégique, mais estime qu'il est conforme à la Stratégie définitive adoptée à la dixième réunion de la Conférence des Parties), Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Dominique, Egypte, El Salvador, Émirats arabes unis,

ont achevé leurs révisions avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, compte tenu cependant du projet de Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique). Quatorze Parties ont soumis leurs premiers SPANB, deux Parties ont soumis à la fois leurs premiers SPANB et une version révisée, une Partie a présenté un plan d'action à l'horizon 2020 pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie qu'elle avait adoptée avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, et une Partie a soumis un premier SPANB, élaboré en 2010 avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Le tableau ci-après fait le point sur les SPANB élaborés et révisés/mis à jour, conformément aux informations officielles qui ont été communiquées au Secrétariat :

État d'élaboration et de révision/mise à jour des SPANB au 24 novembre 2016

SPANB soumis au Secrétariat	131
SPANB achevés mais non soumis (en attente d'approbation définitive)	6
SPANB en cours d'élaboration	48
SPANB qui n'ont pas encore été élaborés	4
SPANB qui ne devraient pas être mis à jour dans un proche avenir	4
Aucune information	3
TOTAL	196

11. Il importe de reconnaître que nombre des SPANB achevés avant l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique contiennent des éléments qui lui sont néanmoins conformes et constituent la base des progrès communiqués dans les cinquièmes rapports nationaux.

III. PROGRES DANS L'ETABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX EN VUE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

12. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi comme cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque pays, ainsi que des ressources fournies grâce à la stratégie de mobilisation des ressources, et en tenant compte aussi des contributions nationales à la réalisation des objectifs mondiaux, et de faire rapport à ce sujet à la onzième réunion de la Conférence des Parties. Très peu de Parties ont été en mesure de faire cela dans les délais prévus, mais leur nombre s'est accru depuis.

13. Le Secrétariat constitue une base de données de tous les « objectifs »³ présentés dans les SPANB, les cinquièmes rapports nationaux ou les documents soumis à part depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties. Au 24 novembre 2016, la base de données contenait 3 036 « objectifs » distincts, et ce nombre continuera de croître à mesure qu'un plus grand nombre de Parties soumettra des SPANB.

Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kiribati, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tchad, Tchéquie, Togo, Tonga, Tuvalu, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

³ Pour l'ensemble au complet, consulter la page suivante : <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>. Soulignons que la définition et l'utilisation du terme « objectif » diffère beaucoup d'une Partie à l'autre. Dans la base de données, toutes les mesures « réalisables » d'un SPANB ont été incluses en tant qu'« objectif », même si le SPANB utilise un terme différent tel que « cible », « action » ou « domaine de travail ».

Chaque fois que des objectifs nationaux ont été mis en rapport avec les objectifs mondiaux par la Partie concernée, cela est reflété dans la base de données, ce qui est à ce jour le cas pour 78 Parties⁴. Une analyse plus poussée des objectifs nationaux figure dans l'analyse actualisée de la contribution des objectifs établis par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2).

IV. ANALYSE DES DONNEES DES SPANB REÇUS APRES L'ADOPTION DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

14. Le présent chapitre énonce les principales constatations découlant de l'analyse de 110 SPANB soumis au Secrétariat, dans l'une des langues officielles de l'ONU, entre le moment de l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le 30 septembre 2016.⁵ Cette analyse est fondée sur les orientations concernant les SPANB adoptées dans la décision IX/8 et examine les catégories suivantes : a) les informations de base ; b) le processus de révision ; c) les éléments des SPANB et d) l'intégration. Les informations de l'analyse sont tirées des SPANB, sauf indication contraire. Quelques exemples sont fournis pour illustrer chaque catégorie et sous-catégorie de l'analyse.

A. Informations de base

15. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ont été soumis au Secrétariat sous diverses formes. Si 85 d'entre eux⁶ sont des SPANB, 20 sont des documents de stratégie ou de politique générale⁷. Sept des Parties⁸ qui ont soumis des documents de stratégie ont l'intention d'élaborer des plans d'action. Pour les besoins de la présente analyse, tous ces documents sont considérés comme des SPANB et le Secrétariat s'y réfère ainsi.

⁴ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Botswana, Brésil, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Îles Salomon, Inde, Iraq, Irlande, Japon, Kiribati, Liban, Luxembourg, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pérou, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Timor-Leste, Tchèque, Togo, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

⁵ Cette analyse a été mise à jour pour inclure les SPANB reçus après le 31 décembre 2015. Elle est fondée sur les informations contenues dans les SPANB et les commentaires communiqués pendant et après la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application par les pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Dominique, Egypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Tchad, Tchèque, Togo, Tuvalu, Union européenne, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

⁶ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, Dominique, Egypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Irlande, Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Timor-Leste, Tchad, Togo, Tuvalu, Union européenne, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

⁷ Bélarus, Belgique, Brunéi Darussalam, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, France, Guinée, Hongrie, Kirghizistan, Mauritanie, Pays-Bas, Royaume-Uni*, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchèque, Venezuela et Viet Nam.

⁸ Bélarus, Colombie, El Salvador, Finlande, Slovaquie, Suisse et Venezuela.

16. Les échéanciers des SPANB soumis à ce jour varient également. Neuf SPANB⁹ couvrent des périodes allant de 2015 à 2018, 62 couvrent des périodes allant jusqu'à 2020,¹⁰ tandis que 28 autres couvrent des périodes s'étalant jusqu'en 2030.¹¹

L'adoption en tant qu'instrument de politique générale

17. Le libellé de l'objectif 17 ainsi que le texte de la décision X/2 demandent aux Parties d'adopter leur stratégie et leur plan d'action nationaux pour la biodiversité révisés en tant qu'instruments de politique générale. Le but est de permettre aux SPANB de devenir des politiques applicables à l'ensemble des services publics facilitant ainsi la prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs de la société et processus de prise de décisions.

18. Les conséquences réelles de l'adoption des SPANB en tant qu'instruments de politique générale varieront d'un pays à l'autre et selon le degré d'adoption, et il est encore trop tôt pour évaluer si, et dans quelle mesure, l'adoption de ces documents en tant qu'instruments de politique générale a effectivement entraîné l'intégration de la biodiversité dans les politiques et pratiques sectorielles et intersectorielles. En attendant, le Secrétariat observe que les Parties ont donné suite à cet élément de l'objectif 17 d'Aichi en faisant adopter leurs SPANB par diverses autorités, dont les autorités royales, les gouvernements et les conseils de ministres. D'autres Parties ont strictement limité cette adoption au secteur de l'environnement. D'autres encore ont adopté leurs SPANB en tant que cadre d'orientation sans nécessairement lui conférer une force juridique. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

19. Au total, 34 SPANB¹² ont été adoptés en tant qu'instruments pangouvernementaux, par exemple :

a) Les SPANB de l'Allemagne, de l'Inde, de la Géorgie, du Guyana, de la Hongrie, du Japon, du Myanmar, du Népal, des Seychelles et des Tuvalu ont été adoptés/entérinés par les Gouvernements respectifs ;

b) Les SPANB du Bélarus, du Bénin, de la Grèce, de la Mauritanie, de la Pologne et du Soudan ont été approuvés par le conseil des ministres de chaque État ;

c) Les SPANB de l'Union européenne ont été adoptés par la Commission et approuvés par le Conseil des ministres et le Parlement européen ;

d) Les SPANB de la France ont été adoptés par le Premier Ministre et intégrés aux plans de route d'autres ministères ;

e) Les SPANB de la Norvège et de la Suède ont été adoptés par le Conseil d'État et le Parlement, respectivement.

20. Quatre autres SPANB¹³ ont été adoptés en tant qu'instruments applicables au secteur de l'environnement. Par exemple la Stratégie de conservation de la biodiversité de l'Australie a été adoptée

⁹ Afghanistan (2014-2017), Burkina Faso (Plan d'action 2015), Espagne (2017), Irlande (2016), Pérou (2018), République de Corée (2018), Serbie (2018), Suriname (2016) et Tuvalu (2016).

¹⁰ Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Comores, Côte d'Ivoire, Dominique, Érythrée, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liechtenstein, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Timor-Leste, Togo, Union européenne, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

¹¹ Afrique du Sud (2025), Australie (2030), Bahreïn (2021), Botswana (2025), Brunéi Darussalam (2035), Cabo Verde (2030), Chine (2030), Congo (2030), Égypte (2030), Émirats arabes unis (2021), Grèce (2029), Guatemala (2022), Guinée (2025), Kirghizistan (2024), Liban (2030), Madagascar (2025), Malawi (2025), Malaisie (2025), Maldives (2025), Mongolie (2025), Mozambique (2035), Namibie (2022), Ouganda (2025), Philippines (2028), Qatar (2025), République démocratique populaire lao (2025), Tchéquie (2025) et Zambie (2025).

¹² Allemagne, Arménie, Bélarus, Bénin, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guyana, Hongrie, Inde, Japon, Kirghizistan, Madagascar, Malte, Mongolie, Myanmar, Népal, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Moldova, Serbie, Seychelles, Soudan, Suède, Suisse, Union européenne et Tuvalu.

¹³ Australie, Bhoutan, Guatemala et République dominicaine.

par le Gouvernement et fonctionne comme une politique-cadre qui régit d'autres cadres nationaux plus spécifiques relatifs à l'environnement. Elle sert également de cadre politique directeur à toute une mosaïque d'approches de la conservation de la biodiversité adoptées par le Gouvernement fédéral, les États, les administrations territoriales et locales et le secteur privé australien.

21. Six autres SPANB¹⁴ font office de documents d'orientation ou documents-cadres :

- a) Les SPANB de la Belgique offrent un cadre au regard des politiques à suivre et des mesures de mise en œuvre ultérieures à élaborer ;
- b) Les SPANB d'El Salvador fournissent un cadre et des orientations spécifiques concernant des mesures relatives à l'environnement, plus particulièrement à la diversité biologique ;
- c) Les SPANB de la République de Corée sont considérés comme un cadre complet pour réaliser les objectifs nationaux de conservation de sa biodiversité au cours des cinq prochaines années.

22. Onze autres pays¹⁵ ont fait savoir qu'ils avaient l'intention d'adopter leurs SPANB en tant qu'instrument de politique générale. Les 56 SPANB restants ne fournissent pas suffisamment d'informations pour déterminer s'ils ont été adoptés en tant qu'instruments de politique générale ou, si tel est le cas, le type d'instruments dont il s'agit.

B. Processus de révision

1. Évaluation des SPANB précédents

23. Parmi les Parties ayant soumis des SPANB après 2010, 70¹⁶ ont indiqué avoir évalué¹⁷ leurs SPANB précédents dans le cadre du processus de révision. Ces évaluations ont aidé les Parties à comprendre les forces et les faiblesses de leurs SPANB précédents afin d'enrichir la révision la plus récente d'améliorations nouvelles. Ces évaluations traitent de sujets divers. En règle générale, elles ont fait la part des activités au titre des SPANB qui ont été mises en œuvre, des résultats obtenus et des difficultés de mise en œuvre, par exemple :

- a) Les évaluations menées par dix Parties¹⁸ ont rendu compte du pourcentage de réalisation des objectifs, projets ou activités des SPANB précédents. Ces pourcentages oscillaient entre 16% et 96% (selon la Malaisie). La moyenne s'est établie à 50% ;
- b) Vingt-sept Parties¹⁹ ont rendu compte dans leurs évaluations des résultats obtenus au cours de la période couverte par leurs SPANB précédents. Elles ont plus communément permis de constater une augmentation de la surface des aires protégées (pour 12 Parties) ou des améliorations dans la gestion de ces aires (pour sept Parties), la mise en place de programmes de conservation (pour 12

¹⁴ Allemagne, Belgique, El Salvador, Mali, République de Corée et Timor-Leste.

¹⁵ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Burundi, Guinée, Jordanie, Liban, Mauritanie, Ouganda, Philippines, Samoa et Zimbabwe.

¹⁶ Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Comores, Congo, Dominique, Egypte, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grenade, Guinée équatoriale, Kirghizistan, Inde, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Nioué, Ouganda, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Suriname, Tchad, Tchéquie, Togo, Union européenne, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

¹⁷ Cela comprend des évaluations de la mise en œuvre importantes pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, entre autres.

¹⁸ Afrique du Sud, Dominique, Jordanie, Mongolie, Namibie, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis et Viet Nam.

¹⁹ Afrique du Sud, Albanie, Arménie, Australie, Bahreïn, Bhoutan, Cabo Verde, Chine, Comores, Égypte, Gambie, Géorgie, Grenade, Guinée, Kirghizistan, Madagascar, Malawi, Namibie, Ouganda, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Seychelles, Tchad et Uruguay.

Parties) et la mise au point de nouvelles politiques et lois et/ou l'amélioration des cadres institutionnels (pour 12 Parties) ;

c) Trente-trois Parties²⁰ ont rendu compte dans leurs évaluations de difficultés de mise en œuvre, dont les plus couramment citées étaient l'insuffisance des ressources financières (pour 18 Parties), l'inadéquation des cadres de suivi et d'évaluation (pour 16 Parties) et une prise en considération inexistante ou insuffisante dans les politiques nationales et sectorielles (pour dix Parties).

2. *Engagement des parties prenantes*

24. La plupart des Parties ont signalé la participation de diverses parties prenantes au processus de révision des SPANB. Cependant, peu de commentaires sont fournis sur la qualité de cette participation ou les incidences sur la mise en œuvre des SPANB. Les ministères en charge de l'agriculture, du développement et de la planification, des pêches, des forêts, du tourisme, de l'éducation et des finances étaient le plus souvent mobilisés. D'autres ministères l'étaient également, comme les ministères du commerce et de l'industrie, des infrastructures et des transports, des sciences et des technologies, de la culture, de l'économie, des sports, de la santé et des affaires sociales (voir le tableau 1).

25. Les Parties ont également signalé la participation de parties prenantes non gouvernementales au processus de révision, notamment les communautés autochtones et locales (dans 22 SPANB²¹), d'ONG et de la société civile (dans 59 SPANB²²), du secteur privé (dans 30 SPANB²³) et du milieu universitaire (dans 43 SPANB²⁴).

26. Sur les 110 SPANB examinés, 66 indiquent que les Parties sont dotées d'une structure de coordination formelle ou d'un groupe de travail consacré aux tâches relatives aux SPANB, et composé de diverses parties prenantes.²⁵ Les mandats de ces mécanismes de coordination varient. Si dans certains pays leur mandat se limite à la révision des SPANB, dans d'autres, ces mécanismes de coordination sont également chargés du suivi de la mise en œuvre. Dans certains pays, ils sont en outre chargés de superviser le processus de mise en œuvre lui-même (Afrique du Sud, Irlande, Japon, Nigéria, Sénégal, Timor-Leste et Union européenne).

²⁰ Arménie, Australie, Bahreïn, Botswana, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Egypte, Ethiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Jordanie, Maldives, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Philippines, Pologne, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Tchèque, Zambie et Zimbabwe.

²¹ Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Colombie, Ethiopie, Finlande, Gambie, Grenade, Guatemala, Guyana, Irlande, Japon, Malawi, Namibie, Ouganda, Philippines, Pérou, Sénégal, Suriname, Togo, Venezuela et Zambie.

²² Afghanistan, Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Iraq, Japon, Liban, Liechtenstein, Malawi, Maldives, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Timor-Leste, Togo, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

²³ Bahreïn, Cabo Verde, Cameroun, Colombie, Congo, Dominique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guyana, Iraq, Japon, Malawi, Maldives, Mozambique, Namibie, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suisse, Togo et Uruguay.

²⁴ Afghanistan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée équatoriale, Iraq, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Malawi, Maroc, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Ouganda, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Timor-Leste, Togo, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

²⁵ Afghanistan, Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso (selon une étude de l'UICN), Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Colombie (selon une étude de l'UICN), Congo, Egypte, Érythrée, Estonie, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala (selon une étude de l'UICN), Guinée, Guyana (plans de mise en œuvre seulement), Inde, Iraq, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Madagascar, Maldives, Maroc, Mali, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Tchad, Tchèque, Timor-Leste, Togo, Union européenne, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Tableau 1 – Nombre de Parties ayant signalé la participation d'autres ministères dans le processus relatif aux SPANB et rôles joués par ceux-ci

Type de participation	Agriculture	Dév./Plan.	Pêches	Forêts	Tourisme	Éducation	Finances	Commerce et industrie	Infrastruct./Transport	Sciences et Tech	Culture	Économie	Sports	Santé	Affaires sociales
Comité	29	19	18	16	14	13	12	11	10	8	8	8	5	4	5
Consultation	20	8	8	14	11	12	14	7	4	8	8	4	2	6	1
Mise en œuvre	4	3	2	4	2	0	1	4	2	2	0	0	1	2	2

3. *Centre d'échange*

27. A la connaissance du Secrétariat, 69²⁶ des 110 Parties qui ont à ce jour présenté des SPANB révisés disposent d'un centre d'échange national ou d'une infrastructure analogue. Cependant, seules cinq Parties ont indiqué avoir utilisé leur centre d'échange national dans le processus de révision des SPANB²⁷. Vingt²⁸ Parties ont arrêté des mesures ou des plans dans leurs SPANB révisés en vue d'établir un centre d'échange au niveau national.

28. Parmi les Parties qui se sont dotées d'un centre d'échange, 36²⁹ ont indiqué qu'elles avaient l'intention d'améliorer et de renforcer leur système actuel de gestion des données.

C. *Éléments*

1. *Stratégies de mobilisation des ressources*

29. Au paragraphe 25 de la décision XI/14, la Conférence des Parties a encouragé les Parties « à élaborer, comme il convient [...], des stratégies de mobilisation des ressources par pays, y compris une évaluation des besoins de financement, dans le cadre de leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique ». À cet égard, 18 SPANB³⁰ contiennent expressément une stratégie nationale de mobilisation des ressources ou équivalent, par exemple³¹ :

a) La Bosnie-Herzégovine a mis au point un plan de mobilisation des ressources qui i) fait état de la situation concernant le financement de la protection de la biodiversité ; ii) identifie les recettes et les bénéficiaires des fonds dédiés à la protection de l'environnement ; iii) recense les sources potentielles de financement international en faveur de la conservation de la biodiversité ; iv) évalue

²⁶ Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grenade, Guinée, Guatemala, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Togo, Union européenne, Uruguay, Venezuela et Zambie.

²⁷ Belgique, France, Japon, Niger et Union européenne.

²⁸ Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Dominique, Émirats arabes unis, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Iraq, Jordanie, Malawi, Mongolie, Myanmar, Népal, Nioué, Pérou, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Timor-Leste.

²⁹ Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Egypte, Ethiopie, Finlande, Géorgie, Guatemala, Italie, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mozambique, Norvège, Philippines, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni, Samoa, Tchad, Togo, Union européenne et Venezuela.

³⁰ Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée, Guyana, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Nioué et Timor-Leste.

³¹ Certaines Parties ont peut-être présenté des stratégies de mobilisation des ressources ou certains de leurs éléments, pas dans leurs SPANB mais dans leurs rapports financiers relatifs à la Convention et/ou dans leur cinquième rapport national ou dans d'autres documents. Ils ne sont pas pris en compte dans le présent document.

l'efficacité du modèle de financement existant en faveur de la biodiversité ; v) prévoit la mobilisation de ressources pour financer la conservation de la biodiversité et vi) fait le suivi de la mise en œuvre ;

b) Certaines des activités prévues dans le plan de mobilisation des ressources du Botswana visent i) à faire en sorte que le fonds national pour l'environnement soit pleinement opérationnel et que des crédits spécifiques soit alloués dans ce cadre aux activités liées à la conservation de la biodiversité ; et ii) à faire établir une étude contenant des données ventilées sur les dépenses et les recettes se rapportant à la biodiversité pour les secteurs public et privé, les ONG, les associations locales, les programmes internationaux concertés et les instituts de recherche ;

c) La stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité des Maldives comprennent une stratégie de mobilisation des ressources qui expose les besoins financiers et présente plusieurs options en vue de lever des fonds (par exemple, recettes tirées du tourisme, de la pêche et de la foresterie, des droits liés à la promotion et à la propriété immobilières, Fonds vert des Maldives (établi comme une source potentiellement très importante de financement), taxe verte, correction des incitations à effet pervers, secteur privé).

30. Au total, 40 SPANB révisés présentent un chiffrage de leurs plans d'action. Seuls neuf de ces documents (déjà mentionnés ci-dessus) contiennent aussi une stratégie complète de mobilisation des ressources³².

31. Au total, 61³³ Parties ont défini des objectifs nationaux en conformité avec l'objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique, et 66 Parties donnent des précisions, dans leurs SPANB, sur les efforts qui ont été mis en place pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de la biodiversité dans leurs pays et/ou sur leur intention d'élaborer un plan de mobilisation des ressources :

a) En Guinée-Bissau, la création de la Fondation BioGuiné en 2011 a permis de mettre en œuvre des activités relatives à la gestion durable des aires protégées et de mettre en place des mécanismes de financement durables en faveur des aires protégées ;

b) Au cours de la dernière décennie, la Malaisie a observé une certaine diversification des financements en faveur de la conservation. Différents fonds d'affectation spéciale (par exemple le Fonds d'affectation spéciale pour les parcs marins, le Fonds d'affectation spéciale Taman Negara) et, plus récemment, le Fonds national d'affectation spéciale pour la conservation des ressources naturelles, ont été établis en tant que mécanismes de financement durables à long terme ;

c) Le Mozambique dispose d'une Fondation pour la conservation de la biodiversité, un organisme privé dont la mission est de soutenir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité aquatique et terrestre.

2. *Communication, éducation et sensibilisation du public*

32. Les décisions VIII/6 et IX/8 énoncent que des stratégies et des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public devraient faire partie intégrante des SPANB. Sur les 110 SPANB de l'après-Nagoya, 23³⁴ comprennent une stratégie et un plan d'action en matière de

³² Albanie, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Dominique, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Kirghizistan, Liban, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Philippines, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Soudan, Suriname, Tchad, Togo et Zimbabwe.

³³ Afghanistan, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Cabo Verde, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Congo, Égypte, Emirats arabes unis, Érythrée, Ethiopie, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Iraq, Jordanie, Japon, Liban, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Nioué, Ouganda, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Serbie, Union européenne, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

³⁴ Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Finlande, France, Guatemala, Guyana, Liban, Malawi, Maldives, Mauritanie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nioué, Philippines, Sénégal, Soudan et Timor-Leste.

communication, d'éducation et de sensibilisation du public ou équivalent, et 71³⁵ incluent des initiatives portant sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. En voici quelques exemples :

a) La Finlande assurera la formation continue des enseignants (en ce qui concerne les espèces et la pédagogie axée sur les questions relatives à la biodiversité) ; en outre, à l'aide des nouvelles technologies de l'information, les connaissances sur les espèces et l'éducation au service du développement durable seront renforcées ;

b) Le Nicaragua a l'intention d'incorporer les questions liées à la Terre Mère et à la biodiversité dans les programmes universitaires. Il diffusera également les meilleures thèses sur les voies du bien commun (*Ruta del Bien Común de la Madre Tierra*) dans des forums consacrés à la jeunesse, afin de promouvoir les recherches sur la biodiversité ;

c) La Norvège poursuivra son programme d'éducation au développement durable en milieu scolaire (Sustainable Backpack), une initiative nationale menée par le Ministère de l'éducation et de la recherche et le Ministère du climat et de l'environnement, qui vise à soutenir l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires norvégiens ;

d) Saint-Kitts-et-Nevis envisage de créer un réseau de connaissances sur la biodiversité au sein des établissements secondaires en s'appuyant sur EduNET, un réseau de communication, de collaboration, d'apprentissage en ligne et de recherche destiné aux élèves du secondaire ;

e) En décembre 2010, le Gouvernement suédois a adopté les objectifs généraux de la politique relative aux loisirs de plein air, établie pour offrir à la population des occasions de passer du temps dans la nature et de se livrer à des loisirs de plein air.

33. Au total, 85 Parties³⁶ ont établi des objectifs/cibles au niveau national en lien avec l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique.

3. Renforcement des capacités

34. Au total, 14 SPANB (Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Guyana, Liban, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Nigeria, Nioué, Suriname et Timor-Leste) comprennent un plan national de renforcement des capacités (voir quelques exemples ci-après). En outre, 54 autres pays³⁷ énumèrent plusieurs activités de renforcement des capacités, et certains mentionnent également les crédits budgétaires alloués ainsi que l'entité chargée de l'activité :

a) Le Nigéria a élaboré un plan pour le renforcement des capacités et l'évaluation des besoins en matière de capacités techniques. Pour chacune des questions fondamentales relatives aux capacités, ce plan recense les besoins en matière de capacités individuelles et institutionnelles ainsi que

³⁵ Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Canada, Cambodge, Chine, Congo, Danemark, Egypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Pologne, Pérou, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Serbie, Slovaquie, Suède, Tchad, Tchéquie, Togo, Union européenne, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

³⁶ Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Soudan, Suède, Tchéquie, Timor-Leste, Togo, Uruguay, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

³⁷ Afrique du Sud, Arménie, Autriche, Cabo Verde, Bahreïn, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Dominique, Egypte, Érythrée, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Iraq, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pérou, Pologne, Philippines, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Saint-Kitts-et-Nevis, Tchad, Tchéquie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Togo, Tuvalu, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

des mesures spécifiques. Par ailleurs, il inclut une section sur les besoins en matière de technologies, les technologies identifiées et les mesures requises ;

b) Le plan de renforcement des capacités du Suriname présente quatre sous-objectifs : i) renforcement des capacités générales ; ii) renforcement des ministères compétents et des organismes associés ; iii) promotion d'entreprises responsables sur le plan social, dans le respect des principes écologiques et de durabilité ; iv) renforcement des organisations et des communautés de la société civile locale qui sont à même de remplir leur rôle dans le domaine de la diversité biologique.

35. Les SPANB de 21 Parties³⁸ font référence à l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer et/ou à d'autres évaluations des besoins en formation et en capacités³⁹.

D. Intégration

1. Estimation de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques

36. Au total, 30 Parties⁴⁰ ont indiqué avoir mené des études d'évaluation de la biodiversité dans leur pays ou dans certaines régions de leur pays. Les informations sont toutefois insuffisantes pour déterminer si les résultats de ces travaux ont été pris en considération de manière appréciable pour établir des priorités, prendre en compte et/ou élaborer les SPANB révisés. Voici quelques exemples d'études d'évaluation :

a) Étude d'évaluation par Cabo Verde sur l'écotourisme, les forêts et l'exportation de produits ;

b) Aires protégées de Wadi El Ryaner de Ras Mohamed en Égypte ;

c) Zone humide de Lang en République populaire démocratique lao ;

d) Évaluation par la Fédération de Russie de la valeur économique de la zone humide de la région de Dubna (« Craneland »), qui a montré l'intérêt de l'écosystème grâce à l'utilisation directe des bioressources ;

e) Évaluation générale des terres à Saint-Kitts-et-Nevis. Le pays prévoit également de mener davantage d'études sur la valeur intrinsèque de la biodiversité sur les plans socioéconomique et culturel ;

f) Étude d'évaluation sur les aires protégées par le Zimbabwe dans le cadre du processus de révision de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la biodiversité.

37. Parmi les 110 SPANB examinés, 31 pays⁴¹ ont défini des objectifs nationaux en matière d'évaluation et 34 autres ont déclaré leur intention de mener de futures études d'évaluation.⁴² Par exemple :

³⁸ Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cambodge, Cameroun, Érythrée, Guyana, Mongolie, Nioué, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Suriname, Timor-Leste et Tuvalu.

³⁹ Afghanistan, Congo, Népal, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis et Seychelles.

⁴⁰ Allemagne, Bhoutan, Botswana, Cabo Verde, Colombie, Danemark, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fédération de Russie, Géorgie, Grenade, Guyana, Japon, Maldives, Malte, Mongolie, Myanmar, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Suède, Union européenne, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

⁴¹ Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Congo, Estonie, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Japon, Jordanie, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pérou, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Suisse et Uruguay.

⁴² Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bélarus, Belgique, Burundi, Cambodge, Cameroun, Dominique, Estonie, Finlande, France, Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Malte, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Slovaquie, Suriname, Timor-Leste, Togo, Tuvalu et Zambie.

a) L'Arménie, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie ont défini des mesures visant à élaborer des outils, des méthodes ou des méthodologies pour apprécier la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques;

b) Le Maroc élabore à l'heure actuelle des programmes visant à mettre en valeur le secteur de l'élevage de chameaux, qui constitue une source majeure de prestige et de revenus pour la population du sud du Maroc.

2. *Plans nationaux de développement*

38. Au total, 22 Parties⁴³ ont indiqué que la biodiversité avait été prise en compte dans leur plan national de développement ou instrument équivalent :

a) La biodiversité est bien mise en avant dans le onzième plan quinquennal du Bhoutan (2013-2018) ;

b) Le programme de coalition du Gouvernement estonien a pour objectif d'encourager la population à adopter une attitude responsable envers la nature et à maintenir un cadre de vie propre et biologiquement diversifié afin de soutenir la durabilité de la nation ; les SPANB du Malawi ont été élaborés pour donner suite à la deuxième stratégie du Malawi pour la croissance et le développement (MGDS II 2011-2016), qui fait des programmes de gestion de la biodiversité une priorité, entre autres questions socioéconomiques et environnementales ;

c) Le Plan de développement économique et social (PDES) du Niger tient compte de la biodiversité dans deux de ses volets, l'un consacré à un développement durable et équilibré, et l'autre, à la sécurité alimentaire durable et au développement agricole ;

d) Le « Plan Bicentenario » du Pérou (« *El Perú hacia el 2021* ») reconnaît et établit la conservation de la biodiversité en tant qu'objectif national ;

e) Avec son plan national de développement stratégique, le Timor-Leste s'engage à réaliser plusieurs objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité ;

39. Les SPANB de 19 autres Parties⁴⁴ contiennent des éléments et/ou objectifs et mesures qui s'imbriquent avec le plan national de développement ou un instrument équivalent.

3. *Plans de développement durable*

40. Parmi les 110 SPANB examinés, 17 Parties⁴⁵ ont indiqué qu'elles avaient pris en compte leurs SPANB dans leur plan de développement durable ou instrument équivalent. Par exemple :

a) Le second plan fédéral de développement durable de la Belgique contient des mesures consacrées à la biodiversité, aux forêts et aux eaux marines ;

b) L'Union européenne entend utiliser certains de ses indicateurs de développement durable et agroenvironnementaux pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses SPANB et rendre compte de ces progrès ;

c) La stratégie nationale pour la biodiversité de la France est un élément important de sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD) ;

d) Les SPANB du Niger font partie de l'un des six programmes qui constituent le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD).

⁴³ Afrique du Sud, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Estonie, Guinée équatoriale, Iraq, Malawi, Namibie, Niger, Nioué, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Timor-Leste, Venezuela et Viet Nam.

⁴⁴ Afrique du Sud, Arménie, Bahreïn, Belgique, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Colombie, Comores, Egypte, Finlande, France, Irlande, Malawi, Nigéria, Qatar, Royaume-Uni, Zambie et Zimbabwe.

⁴⁵ Afrique du Sud, Belgique, Estonie, Finlande, France, Irlande, Kirghizistan, Mauritanie, Myanmar, Niger, République démocratique populaire lao, Serbie, Seychelles, Suisse, Tchèque, Timor-Leste et Union européenne.

4. *Éradication de la pauvreté*

41. Au total, 39 SPANB⁴⁶ de l'après-Nagoya mentionnent des corrélations avec l'éradication de la pauvreté et/ou intègrent cet objectif dans leurs principes, objectifs et/ou mesures. Par exemple :

a) Antigua-et-Barbuda, l'Inde et le Togo, entre autres, incluent des stratégies d'éradication de la pauvreté dans leur dispositif national correspondant à l'objectif 2 d'Aichi relatif à la biodiversité ;

b) Les stratégies de réduction de la pauvreté, ou équivalent, du Burkina Faso, du Burundi, du Congo, de la Gambie, de la Guinée équatoriale, du Niger et de la République-Unie de Tanzanie comprennent des éléments relatifs à la biodiversité ;

c) Les SPANB de l'Afghanistan, de la Namibie, du Niger, du Pérou et de la République de Moldova ont pour objectif de mettre en œuvre des mesures relatives à la biodiversité afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Les SPANB de la Namibie permettent d'observer, par le biais du programme communautaire de gestion des ressources naturelles (CBNRM), le rôle joué par la biodiversité dans l'atténuation de la pauvreté en zone rurale ;

d) Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement, la Finlande cherche à soutenir des projets de coopération dans le domaine du développement visant à réduire la pauvreté dans les pays en développement, en s'appuyant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et dans le but de préserver et de renforcer les services écosystémiques ;

e) Les SPANB de l'Ouganda font ressortir et cherchent à maintenir, comme principe directeur, la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être humain, à l'éradication de la pauvreté et au développement national.

5. *Plans infranationaux*

42. Six Parties indiquent dans leurs SPANB⁴⁷ de l'après-Nagoya soit qu'elles sont déjà dotées de plans infranationaux pour la biodiversité, soit qu'elles ont entrepris de les mettre au point (voir des exemples ci-après). Le Secrétariat sait que 19 Parties (dont les six susmentionnées) disposent au moins d'un plan d'action infranational pour la biodiversité⁴⁸ – ils ne figurent néanmoins pas tous dans les SPANB révisés. On peut trouver des informations à ce sujet sur le site : <https://www.cbd.int/nbsap/related-info/sbsap/default.shtml>. Dix autres Parties⁴⁹ indiquent qu'elles entendent élaborer des stratégies et des plans d'action infranationaux pour la biodiversité.

a) En Bosnie-Herzégovine, des plans locaux pour l'environnement, qui tiennent compte des valeurs de la biodiversité (en tant que domaine à part entière du plan d'action), ont été mis en place dans cinq cantons sur dix ;

b) Au Malawi, le conseil municipal de Lilongwe met en œuvre une stratégie et un plan d'action locaux pour la biodiversité qui mettent en valeur des espèces et des habitats qu'il convient particulièrement de protéger, tout en tenant compte des corrélations possibles entre la biodiversité et le développement et les activités de développement de la ville. L'élaboration de stratégies et plans d'action locaux pour la biodiversité est également un objectif national pour le Malawi.

43. Plusieurs autorités nationales et/ou infranationales ont élaboré des orientations pour aider les autorités infranationales dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plans pour la biodiversité.

⁴⁶ Afghanistan, Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Finlande, Gambie, Géorgie, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Italie, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan et Togo.

⁴⁷ Autriche, Écosse, Japon, Pérou, République de Corée et République démocratique populaire lao.

⁴⁸ <https://www.cbd.int/nbsap/related-info/sbsap/default.shtml>

⁴⁹ Bosnie-Herzégovine, Chine, Fédération de Russie, Irlande, Malawi, Myanmar, Népal, Nigéria, République populaire démocratique de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

44. Au total, 19 autres SPANB⁵⁰ contiennent des éléments, mesures ou cibles qui visent à prendre en compte la biodiversité dans les plans infranationaux :

a) En Australie et en Belgique, il est prévu d'examiner et de prendre en compte les mesures des SPANB conjointement avec les plans et documents régionaux, nationaux et territoriaux ;

b) Burundi – objectif 18, mesure 2 : Élaborer des plans éco-régionaux (locaux) pour la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour la biodiversité. Cette mesure propose également que ces plans locaux de mise en œuvre soient intégrés aux plans de développement communautaire ;

c) Cameroun – objectif 18 : D'ici à 2020, les principaux secteurs de production et les autorités locales décentralisées devraient avoir élaboré des objectifs relatifs à la biodiversité spécifiques pour chaque secteur ou région, liés aux objectifs nationaux ;

d) La stratégie de la France sera intégrée en tant que priorité dans toutes les politiques publiques, à chaque échelon territorial, et des cadres doivent être mis en place à tous les niveaux de gouvernance, du global au local ;

e) Malte a l'intention de mobiliser les conseils locaux dans la mise en œuvre des SPANB au niveau local/infranational, et intégrera des considérations relatives à la biodiversité dans les investissements d'infrastructure urbaine ;

f) La République de Corée a élaboré des orientations pour la planification de stratégies locales pour la biodiversité, et est en train d'établir une base juridique pour que les métropoles/provinces mettent en place des stratégies pour la biodiversité dans le cadre de la Loi sur la conservation et l'utilisation de la diversité biologique. La République de Corée a pour ambition de se doter de huit stratégies métropolitaines ou provinciales d'ici à 2018.

6. *Problématique hommes-femmes*⁵¹

45. Au total, 45 Parties⁵² évoquent la problématique hommes-femmes et/ou la participation des femmes à des initiatives relatives à la conservation de la biodiversité, notamment :

a) Les SPANB du Burkina Faso, du Cameroun, de l'Éthiopie, de la Géorgie, du Guyana, du Népal, du Nigéria, de la République démocratique populaire lao et du Timor-Leste prévoient des objectifs ou des mesures sur l'intégration de la dimension de genre et/ou une participation accrue des femmes. Plusieurs de ces objectifs sont une traduction de l'objectif 14 d'Aichi relatif à la biodiversité au niveau national, qui vise à sauvegarder les services écosystémiques essentiels en faveur des femmes (entre autres groupes vulnérables) ;

b) En Ouganda, des dispositions relatives à la gestion de la biodiversité ont été intégrées à la Politique nationale sur le genre, et les SPANB prévoient une activité visant à promouvoir la responsabilité, la transparence et l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre des projets relatifs à la biodiversité. L'Ouganda prévoit également d'élaborer des directives tenant compte de la problématique hommes-femmes aux fins de la mise en œuvre des SPANB ;

c) Le Bhoutan, le Guatemala, le Myanmar, le Niger, le Pérou et la République dominicaine tiennent compte de la problématique hommes-femmes, ou du partage équitable des avantages entre les femmes et les hommes, dans les principes de leur stratégie ;

⁵⁰ Australie, Belgique, Burundi, Canada, Cambodge, Cameroun, Fédération de Russie, France, Inde, Malawi, Malaisie, Malte, Nigéria, Norvège, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni, Soudan et Zimbabwe.

⁵¹ Le document UNEP/CBD/COP/13/8/Add.3 contient un résumé d'une analyse distincte et approfondie de la problématique hommes-femmes dans tous les SPANB (de 1993 à mai 2016).

⁵² Bahreïn, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Iraq, Japon, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Uruguay et Zimbabwe.

d) Bahreïn, l'Iraq, la République démocratique populaire lao et les Tuvalu, entre autres, tiennent compte des organisations de femmes en tant que parties prenantes dans leurs activités de planification relatives à la biodiversité ;

e) La stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du Burundi identifie les femmes des zones rurales en tant que groupe cible spécifique, qu'il convient d'approcher selon une stratégie de communication particulière. Au cours des dix dernières années, des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation ont été menées en vue de sensibiliser des groupes de femmes sur des questions relatives aux forêts, à l'agroforesterie et la conservation de la biodiversité.
